

aéroports et aérobares pour répondre aux besoins d'installations aéronautiques.

La perception de droits d'aéroport se fait déjà dans plus de 100 pays tels que les États-Unis, la France, Israël, le Japon, le Brésil et l'Italie. Par exemple, aux États-Unis, une taxe est imposée sur le transport aérien à raison de 8% du tarif pour tous les vols intérieurs et un montant de \$3 par personne est prélevé pour tous les passagers à destination d'outre-mer.

Du montant total des droits canadiens à percevoir, la somme de \$2.50 tient lieu de la taxe de transport aérien dont l'imposition a été décrétée par le Parlement en 1969 mais non encore mise en vigueur par le gouvernement; cette taxe aurait été perçue à raison de 5% du tarif passager plus des frais de départ pour les vols internationaux de l'ordre de \$2 à \$5. Les 30 cents qui restent sur le montant total des droits imposés serviront à compenser le coût d'application des mesures de sécurité que doit supporter le ministère des Transports.

M. Marchand a précisé: "Il n'est pas logique d'obliger tous les gens qui voyagent rarement ou jamais par avion, de payer pour ceux qui le font."

Les frais d'exploitation des installations aéroportuaires au Canada s'élèvent actuellement à environ 150 millions de dollars tandis que les recettes ne se chiffrent qu'à 70 millions. Les droits d'aéroport perçus permettront de diminuer le montant de ce déficit d'environ 30 millions.

Cartographie au Nigéria

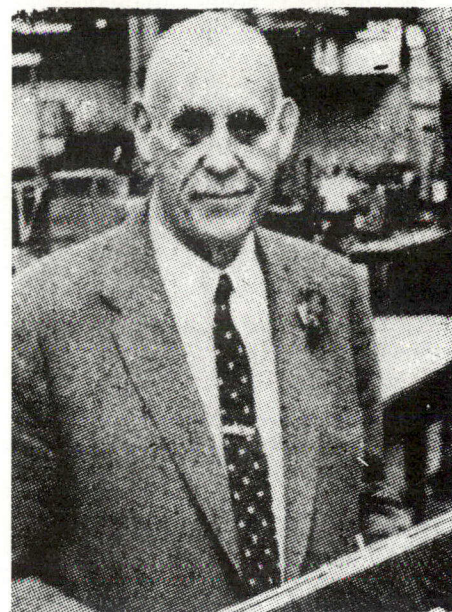
Le Canada a octroyé au Nigéria une subvention de 3.5 millions de dollars destinée à financer un projet de cartographie dans le nord-ouest de ce pays.

Les travaux porteront sur une superficie de 50,000 milles carrés. Une fois le projet achevé, probablement en 1977, la cartographie du Nigéria sera pratiquement terminée.

Les cartes ainsi établies serviront principalement à planifier l'utilisation optimale des sols et des ressources forestières et hydrauliques; elles serviront aussi à établir le tracé des lignes de transmission électriques dans le nord-est du Nigéria.

Décès de M. Alfred Fuller

M. Alfred Fuller, né au Canada et fondateur de l'entreprise Fuller Brush, est décédé à Hartford, Connecticut le mois dernier, à l'âge de 88 ans. Né en Nouvelle-Écosse, M. Fuller émigra aux États-Unis à l'âge de 18 ans avec \$375 en poche. Il commença alors à vendre des brosses qu'il fabriquait lui-même et, en 1969, au moment de son fusionnement avec la Consolidated Foods Inc. la compagnie qu'il avait fondée avait un volume de ventes de 130 millions de dollars. Fuller disait à ses vendeurs de "faire un pas en arrière, et non pas en avant" quand une femme leur ouvrait la porte. Plus de 30,000 représentants distribuèrent au cours des années plus de 25 millions de brosses.



Il faut résoudre les problèmes de main-d'oeuvre de l'industrie forestière

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a déclaré que son ministère accordera toute sa coopération et l'appui de toutes ses ressources à l'industrie des pâtes et papier pour résoudre ses problèmes de main-d'oeuvre.

"Nous nous inquiétons en particulier, a dit M. Andras, de la rotation considérable et de la constante pénurie de main-d'oeuvre chez les travailleurs forestiers, surtout au Québec et en Colombie-Britannique."

Il s'agit d'abord d'identifier les raisons profondes de cette pénurie de main-d'oeuvre, coûteuse et nuisible à l'économie du pays. Des études ont été faites là-dessus récemment tant au Québec qu'en Colombie-Britannique, sous les auspices des Gouvernements fédéral et provinciaux, aussi bien que de l'industrie et des associations ouvrières. M. Andras estime que les résultats de ces études démontrent déjà le besoin de pratiques industrielles plus progressives et de programmes administratifs destinés à stabiliser la main-d'oeuvre forestière.

"Le problème, dit le ministre, est directement relié aux coûts du bois, à l'expansion économique, à la mécanisation croissante, ainsi qu'à l'intégration de la production. Par exemple, ajoute-t-il, une plus grande intégration aurait non seulement pour résultat

d'abaisser le coût de la fibre de bois, mais aussi assurerait un meilleur emploi des ressources dans les secteurs du bois de construction, du contreplaqué et des pâtes à papier.

"Cela serait sûrement dans l'intérêt national et créerait des emplois plus stables dans l'industrie, continue M. Andras. De même la main-d'oeuvre doit être recyclée pour répondre aux exigences de la mécanisation moderne.

"Le jeune travailleur, de nos jours, se voit offrir de meilleures occasions d'emploi dans d'autres industries et préfère un poste dans des endroits qui offrent plus d'avantages du côté social et des loisirs, en plus d'une plus grande mobilité pour le travailleur en forêt. En d'autres termes, dit le ministre, l'industrie forestière, malgré ses milliards de dollars, est aux prises avec une concurrence énorme sur le marché du travail, situation qui deviendra plus critique après 1980, date où l'on s'attend à une stabilisation de la main-d'oeuvre."

La position du ministère, selon M. Andras, est la suivante:

- il faut encourager les employeurs à prendre les mesures nécessaires pour découvrir et mettre en oeuvre des moyens d'attirer et de conserver les travailleurs dans l'industrie forestière;
- alors que l'on songe à la nationalisation de l'industrie, il est essentiel